

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019**

**GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION : AVIS SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN**

Le projet de PDU s'articule autour des objectifs suivants :

- \* Engager une politique cyclable ambitieuse
- \* Optimiser les transports collectifs urbains et interurbains
- \* Encourager et poursuivre les actions en faveur de l'intermodalité
- \* Mettre en place un plan de mobilité touristique alternative
- \* S'engager dans l'innovation

Le conseil municipal EMET UN AVIS favorable avec réserves au projet de PDU de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, en pointant l'absence de délai de mise en place de ligne régulière de transport collectif pour desservir TREDION qui n'est à ce jour desservi que par des transports à la demande.

**GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION : NOUVELLE TARIFICATION À LA MÉDIATHÈQUE**

Nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2019.

Catégorie	Tarifs
Catégorie Jeunes (0-18 ans)	Gratuit
Catégorie Adulte individuel	10 €
Catégorie collectivité (ex : écoles...)	Gratuit
Catégorie Situation sociale particulière (minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiant) sur justificatif	Gratuit
Catégorie court séjour (3 mois)	5 €
Catégorie court séjour caution	50 €
Catégorie Extérieur	15 €
Perte de carte	1 €

**NUMÉROTATION DES LIEUX DITS**

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il est prévu de numéroté les lieux dits suivants :

- **LES BRUYÈRES**
- **BEL AIR**
- **LE LETY**
- **LE PIGEON BLANC**
- **LANNION**
- **LE FOURNEAU**
- **LA VILLE AU HOUX**

- **KERDOSSAN**
- **KERGRAS**

Les lieux-dits ne disposant que d'un seul logement ne sont pas concernés par la numérotation.

**DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2019**

Demande de subvention au titre du programme départemental pour l'investissement sur la voie communale et rurale (P.D.I.C.) auprès du conseil départemental verse une (subvention plafonnée à 15 000€ HT par Km de voirie impactée par les travaux et avec un taux de 40% du montant HT des travaux subventionnables selon un ratio tenant compte de la densité de population et du potentiel financier).

**ATTRIBUTION MARCHÉ VOIRIE 2019**

Coeby/la Bataille + Impasse du Boteleau  
L'Entreprise COLAS (VANNES) retenue pour un montant en tranche ferme de 116 419.02 € HT soit 139 702.82 € TTC

Kerantoine

Montant tranche optionnelle : 19 562.09 € HT soit 23 474.51 €

**DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS - ROUTE DE LANVAUX**

M. et Mme MARCOTTE domiciliés à PLAUDREN ont formulé une offre pour l'acquisition des deux terrains situés route de Lanvaux cadastrés section AC n° 8 et 9 d'une contenance de 613m<sup>2</sup> et 689 m<sup>2</sup> soit une surface totale de 1302m<sup>2</sup> pour un montant de 35 000 € net vendeur.

Le conseil municipal accepte la proposition sous réserve que les acquéreurs prennent à leurs charges les frais relatifs à l'étude de sols.

**PLAN LOCAL DE L'URBANISME : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET**

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme le conseil municipal décide :

1 - DE TIRER le bilan de la concertation dont les modalités ont été présentées et de valider le bilan de cette concertation.

2 - D'ARRÊTER le projet de plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération;

3 - DE SOUMETTRE pour avis le projet de PLU :

- aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code l'urbanisme,
- au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
- aux communes limitrophes, établissements publics de coopération intercommunale définis aux articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, sera soumis à enquête publique.

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.



**CALENDRIER**

**Dim. 17 novembre** Concours de belote (Amicale des Retraités)- Salle Multi-activités

**Sam. 23 novembre** Repas du C.C.A.S

**Sam. 30 novembre** Arbre de Noël – Marché et repas APEL - Salle des sports

**Sam. 07 décembre** Journée du Téléthon - Salle Multi-activités

**Mer. 18 décembre** Anniversaires Amicale des retraités-Salle multi-activités

**CHANGEMENT D'HORAIRE DES DÉCHÈTERIES**

À compter du 4 novembre, les déchèteries du territoire modifient leurs horaires et/ou jours d'ouverture. Il s'agit de proposer un accès plus large aux usagers et de mieux s'adapter à la fréquentation des sites selon la saisonnalité. Tous les horaires d'ouverture ainsi que la localisation des déchèteries sur [golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)



**UN DÉFI POUR MANGER BIO ET LOCAL**

Dans le cadre de son programme d'actions Défi Zéro Gaspillage, l'agglomération lance un défi sur tout le territoire pour manger bio et local. D'octobre 2019 à avril 2020, quatre équipes composées chacune d'une quinzaine de foyers, relèveront le défi de manger plus de produits bio et locaux, sans dépenser plus. Célibataire, couple avec ou sans enfant, quel que soit l'âge, tout le monde peut participer et intégrer l'équipe.

Pour en savoir plus : 02 97 68 33 81 et sur [www.golfedumorbihanvannesagglomeration.bzh](http://www.golfedumorbihanvannesagglomeration.bzh)

**JOB CONJOINT**

Un site internet qui permet aux entreprises de mettre ses offres d'emploi en ligne gratuitement et de parrainer le conjoint d'un nouveau collaborateur en lui ouvrant l'accès à la plateforme, tel est le principe du site [www.jobconjoins.bzh](http://www.jobconjoins.bzh). Le conjoint a ainsi la possibilité de s'y inscrire, de déposer son CV et de répondre aux offres en ligne. Un fonctionnement en réseau qui répond aux besoins des entreprises en développement sur le territoire de Bretagne Sud.



En effet, un constat largement partagé par les entreprises est à l'origine de ce projet : la difficulté de recruter des collaborateurs liée, en partie, à l'emploi du conjoint. Ainsi, les entreprises, le Medef, les agences de développement Vipe, Audélor et Quimper Cornouaille Développement, sous la coordination initiale du Pays de Vannes puis de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ont proposé la création de <http://www.jobconjoins.bzh>.



« Les amis des sinistrés de TREDION, organisateurs du pot solidaire, remercient infiniment toutes les personnes qui ont contribué au succès de la cagnotte. A ce jour elle a atteint un montant de 12 330.00 € (en ligne et dépôt en mairie confondus), ce qui témoigne d'un grand élan de solidarité et de réconfort pour Camille, Anne, Thierry et Marine. »

© Ouest France

« Nous avons été très touchés par la solidarité qui s'est instaurée suite au sinistre que nous avons subi dans la soirée du 30 août 2019. Nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui nous ont aidés à y faire face : Nos amis : Eliane, Evelyne, Didier et Marc qui nous ont soutenus dès la première minute où nous sommes arrivés sur les lieux, et qui ont fait par la suite un travail remarquable pour nous venir en aide. Les voisins et amis qui nous ont aidés à sauver ce qui pouvait l'être. Les personnes qui nous ont proposé spontanément un logement, des vêtements, du matériel, des services... Les personnes et associations qui ont fait un don sur le site du « pot solidaire », à la mairie ou personnellement. Les ami(e)s de nos enfants qui ont su les réconforter. Et toutes les personnes qui nous soutiennent par un message, un geste amical... Grâce à vous tous, et même s'il faut du temps, nous allons reconstruire notre maison et faire en sorte que cette soirée du 30 août 2019 ne soit plus qu'un mauvais souvenir... Merci à tous pour votre soutien et votre générosité  
Camille, Anne, Thierry et Marine



### RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe, **Le jeudi 10 octobre, le jeudi 05 décembre et le jeudi 30 janvier 2020 de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31 le jeudi après-midi ou laep.paysvelven@elven.fr



Prochains ateliers sur la commune – Salle Multi-activités - Place St Christophe de 9h30 à 11h30 : Le jeudi 24 octobre

**PAEJ LE POINT ACCUEIL JEUNE** Il s'adresse : - Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des

difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques.

- Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants.

Le **PAEJ** vous accueille à **Elven, le lundi de 16h à 18h, sur rendez-vous**, dans la **Maison des Jeunes, 1 rue de la Passion.**

D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ, Questembert.

Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ : **06 48 60 62 40** ou **contact@paej-paysdevannes.fr.**

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.



### ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront **les dimanches 15 mars et 22 mars 2020.**

Nous vous rappelons que pour être admis à voter, vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photo, permis de conduire ou de chasser...). Pensez à vérifier vos titres d'identité.

#### Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du vote, vous pouvez désigner un autre électeur de la commune pour voter à votre place par procuration. Elle est établie soit au Tribunal d'Instance, au commissariat de police ou à la Brigade de Gendarmerie du domicile ou du lieu de travail. Le formulaire de procuration est également accessible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

**La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 7 février 2020.**

Pour s'inscrire :

#### \* En mairie

Vous devez présenter les pièces ci-dessous :

- ⇒ Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- ⇒ Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité ou téléphone fixe).
- ⇒ CERFA n° 12669\*02 dûment complété

#### \* En ligne

L'inscription peut également se faire en ligne [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pour cette démarche en ligne, vous devrez fournir vos justificatifs d'identité et de domicile sous forme numérisée, ainsi qu'un formulaire CERFA à compléter.



### DECLARATION DES RUCHES 2019

Déclarez vos ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019 ;

Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue ;

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne sur :

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



### ISOLATION À 1 € : INFO OU INTOX ?

Si certaines offres sont sérieuses, des démarchages abusifs et des arnaques existent aussi.

Afin de vous en prémunir, voici nos conseils :

- Evitez les démarchages qui se proposent d'intervenir directement chez vous pour faire les travaux, sans avoir d'abord visité votre logement ;

- Demandez toujours un devis préalable, qui fera apparaître la nature des travaux et la méthodologie utilisée : dépose de l'isolant existant ? (généralement non compris dans l'offre). Pose d'un pare-vapeur ? Repérage préalable des réseaux électriques ? etc...

- Vérifiez les performances énergétiques de l'isolant, ainsi que la valeur du CEE proposé et l'organisme financeur.

- Demandez à avoir les attestations d'assurance décennale et responsabilité civile de l'entreprise, ainsi que le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Si vous avez un doute, vous pouvez :

- prendre rendez-vous avec un conseiller-juriste de l'ADIL au 02-97-47-02-30 (Vannes) ou 02-97-21-74-64 (Lorient), pour nous montrer votre devis.

- ou nous questionner par mail [adil.56@wanadoo.fr](mailto:adil.56@wanadoo.fr)

### ETAT CIVIL

Du 1er juillet au 30 septembre 2019

**ERRATUM** : Une erreur de prénom s'est glissée dans le bulletin municipal de juillet 2019, dans la rubrique Etat Civil : il convenait de lire CADORET Louis.

#### Naissances

Alice MARGRY

Aksel LAURENT

#### Mariages

Adrien CHOQUET et Oriane HEUVELINE

#### Décès

Monique ROUSSEL veuve GUÉRIN

Le service d'action sociale départementale reçoit les personnes qui peuvent être confrontées à différentes difficultés (administratives, budgétaires, de parentalité, de familles, de logement, d'insertion).

Des assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV les lundis après-midis et les jeudis matins à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin.

Vous pouvez prendre RDV auprès d'Isabelle RIO, secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78.

### APEL DE L'ECOLE SAINT MARTIN

L'APEL de l'école Saint Martin de Trédion organise **une collecte de papier** dans le but de financer des activités pour les enfants de l'école. Nous vous invitons donc à venir nous déposer vos journaux, prospectus et autres dans le local se situant près du cimetière **le samedi 16 novembre de 10 h à 12 h.**

Pour plus d'infos vous pouvez contacter l'équipe de l'APEL au **06.78.09.18.14** ou au **06.60.95.30.74.**

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le plan local d'urbanisme a été arrêté par délibération du conseil municipal de TREDION en date du 18 juillet 2019.

Le dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées (Services de l'État, Chambres Consulaires, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, ...).

Il sera ensuite soumis à l'enquête publique.

L'enquête publique unique portera sur 3 dossiers :

- L'élaboration du plan local d'urbanisme
- L'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées
- L'actualisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales

Elle se déroulera en mairie de TREDION du 04 Novembre 2019 à 9 h au 06 décembre 2019 à 17 h. Les pièces du dossier et du registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de TREDION, pendant la durée de l'enquête, du lundi 04 Novembre 2019 au vendredi 06 décembre 2019 inclus aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf jours fériés) et le samedi 30 novembre 2019 de 9h à 12h. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune [www.tredion.fr](http://www.tredion.fr).

Toute personne pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignants sur le registre d'enquête ;
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de TREDION, Place Saint Christophe 56250 TREDION ;
- en les adressant au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.tredion@wanadoo.fr](mailto:mairie.tredion@wanadoo.fr).

Le commissaire enquêteur tiendra permanence en mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le Lundi 4 novembre 2019 de 9h à 12h
- le Mercredi 13 novembre 2019 de 14h à 17h
- le Mardi 19 novembre 2019 de 9h à 12h
- le Samedi 30 novembre 2019 de 9h à 12h
- le Vendredi 6 décembre 2019 de 14h à 17h

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE JUILLET à SEPTEMBRE 2019

NOMS- PRENOMS	ADRESSES	OBJET
SCI DAPY	Lotissement Le Clos Neuf	Maison d'habitation
LE CALON-NEC Maxime	Les Bruyères	Extension d'habitation
BOUGERES Patrick	Rue de la Libération	PC Modificatif
JOSSE Elodie	Lotissement des Biches	Maison d'habitation
ETIENNE-VICAUD Pierre et Manon	Les Bruyères	Maison d'habitation
SCOLAN Maxime et Rachel	Lotissement des Biches	Maison d'habitation
NOTEUIL Philippe et Francesca	Lotissement Le Clos Neuf	Maison d'habitation
DACHI-COURT Shirley	Rue de la Libération	Permis de démolir

### DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DE JUILLET à SEPTEMBRE 2019

NOMS- PRENOMS	ADRESSES	OBJET
ADELIS Joseph	Les Maisons Guilloux	Modification de façade
DUARTE DA SILVA Antonio	Le Grand Villeneuve	Modification de façade
RAMEAU Céline	Impasse de Bléan	Division de parcelle
BOUEDO Christophe	Kerdossan	Modification de façade
Bretagne Sud Habitat	Rue Saint Martin	Ravalement
LEJEUNE Benjamin	Impasse de Kergras	Modification de façade
RAPHALEN Roger	Impasse de Bléan	Clôture
BAUCHE Frédéric	Le Carouge	Extension d'habitation
VYNISALE Jean Bernard	Impasse des Genets	Clôture